Affaire Dray : un geste inédit du Parquet

08/07/2009 à 19h28

L'enquête sur les mouvements de fonds suspects vers les comptes de Julien Dray touche à sa fin, mais le député socialiste continue de contester cette procédure en dépit d'un geste inédit du parquet de Paris envers la défense.

Le parquet a prévu un aménagement de la procédure dans cette enquête sensible: il communiquera aux avocats des personnes entendues ou placées en garde à vue dans ce dossier le rapport policier de synthèse qui devrait être remis avant le 15 juillet.

Dans le cadre d'une enquête préliminaire, la loi ne prévoit pas que le parquet communique des éléments du dossier aux conseils des personnes mises en cause.

Les avocats des personnes entendues dans cette affaire, parmi lesquelles figurent notamment le député socialiste de l'Essonne, deux de ses proches collaborateurs, ainsi que le président de SOS Racisme, Dominique Sopo, auront alors "vraisemblablement la possibilité de communiquer des notes pour compléter le rapport de synthèse", a-t-on précisé de source judiciaire.

La balle sera ensuite dans le camp du procureur de la République de Paris, Jean-Claude Marin, qui aura le choix entre un classement sans suite de l'enquête ou une citation directe de M. Dray et de ses proches devant le tribunal correctionnel.

suite